



EFIW - Protocole sanitaire - Prévenir le Covid-19 - 26 novembre 2020

Pour que la rentrée puisse avoir lieu, l'Efiw a dû mettre en place en amont un protocole sanitaire (cf. Première version du 1er septembre). Il avait été vérifié et validé par les autorités locales compétentes, qui avaient autorisé l'accueil d'élèves et, donc, une rentrée scolaire le 2 septembre. Suite à une inspection surprise en situation le mardi 22 septembre en matinée, par la personne responsable du bureau de l'éducation de la WEDZ, le protocole sanitaire avait un peu évolué. Mi-novembre, il nous a été précisé que nous ne devons surtout pas relâcher nos efforts sanitaires, mais que le froid (et potentiellement la pollution de l'air) arrivant, nous pouvons adapter à la situation l'aération des locaux, d'où cette troisième version du protocole sanitaire.

L'équipe sanitaire est toujours constituée des personnes suivantes :

- Responsable du protocole sanitaire : **Sébastien Spaeth**
- Responsable de l'organisation générale du protocole, des achats spécifiques et de la transmission d'informations aux autorités compétentes : **Yang Xiaodi**
- Responsable du matériel et de la gestion des stocks : **Zhang Yan**
- Responsable de la salle d'isolement : **Liv Chunxiu**
- Responsable de la sécurité : **Les gardiens du campus**
- Responsable de l'éducation en cas de crise (organisation de cours à distance) : **Loïc Dutech**
- Responsable de la communication : **Alain Rakotomanga**
- Responsable de l'hygiène des locaux (supervision) : **Virginie Lanteires**
- Médecin référent : **Docteur Huibing** (qui remplace le Docteur Philippe Klein).

Dans le cadre de ce protocole, établi en lien avec les recommandations des autorités locales compétentes, l'Efiw s'engage à respecter neuf règles. Elles sont présentées ci-dessous et déclinées en actions à réaliser.

Première règle :

- Chaque jour, le personnel de l'école répertorie toute personne (adulte encadrant ou élève) présentant des symptômes tels que fièvre, toux, mal de gorge, respiration difficile, état fébrile, vomissements ou diarrhée ; ces symptômes sont consignés sur des fiches de relevés des températures corporelles biquotidiens (voir **Seconde règle**), qui sont stockées, et transmises aux autorités sanitaires sur demande.
- Si trois personnes viennent à présenter des symptômes similaires parmi ceux décrits ci-dessus, l'école s'engage à en avertir le jour-même par téléphone les autorités sanitaires.
- En cas de doute ou de suspicion de contraction de Covid-19, la personne concernée est placée dans une salle d'isolement. S'il s'agit d'un élève, ses camarades de classe et leurs professeurs sont maintenus en quarantaine dans une salle de classe jusqu'à nouvel ordre des autorités sanitaires ; s'il s'agit d'un professeur, les personnes qui étaient à son contact sont placées en quarantaine jusqu'à nouvel ordre des autorités sanitaires.

Seconde règle :

- Des prises de température sont effectuées lors de l'entrée dans l'établissement le matin, puis à la fin de la pause méridienne.
- Si un enfant ou un adulte est malade (quelle que soit sa maladie), il n'est pas autorisé à se présenter à l'école.

- Si une personne se présente avec une température supérieure à 37,2°C, elle ne peut pas être admise dans l'établissement.

Actions en lien avec ces deux premières règles :

- Chaque jour d'école, Yang Xiaodi met à disposition des personnes désignées ci-après (elles sont toutes détentrices d'un thermomètre infrarouge) des fiches contenant la liste des élèves et des adultes de l'Efiw ; ces fiches sont quotidiennement renseignées (prises de température biquotidiennes, observation de l'état de santé général...).
- Les zones de prises de températures sont localisées à l'entrée principale et dans le hall de l'école (se référer aux autocollants au sol).
- Chaque matin, de 7h45 à 8h30, Sun Dongmei mesure la température corporelle de tout arrivant (avant sa montée dans les étages) et renseigne les fiches évoquées précédemment ; en début d'après-midi, avant la reprise des cours et avant de monter dans les étages, Sun Dongmei pour les élèves de maternelle, Yang Xiaodi pour les autres élèves et pour l'équipe d'adultes, complètent ces fiches avec les secondes prises de température. Ces fiches sont ensuite rassemblées par Yang Xiaodi. Tout adulte qui constate chez une personne un des symptômes alarmants (toux, mal de gorge, respiration difficile, état fébrile, vomissements ou diarrhée) en réfère immédiatement à Sébastien Spaeth et à Yang Xiaodi (via le groupe WeChat « Staff Efiw » par exemple) afin qu'ils reportent ce constat sur les fiches (Rubrique « Remarques »).
- Une salle d'isolement, contenant notamment un lit, un kit de protection contre le coronavirus (masques, gants, lunettes, combinaisons imperméables) a été aménagée : la pièce se situe au rez-de-chaussée, près de la seconde sortie. Le couloir qui y mène est désormais condamné tout comme l'ascenseur, qui ne peut plus être utilisé, même entre les étages supérieurs.
- Une personne sinophone, travaillant à plein temps, est désignée responsable de la salle d'isolement : Liv Chunxiu.
 - En cas de suspicion de Covid-19, elle accompagnera la personne concernée dans cette salle et s'équiper du kit de protection. Elle restera en permanence avec la personne potentiellement malade et prendra trois fois sa température à 10 minutes d'intervalle.
 - S'il s'agit d'un élève, les parents seront immédiatement contactés.
 - Si sa température corporelle demeure supérieure à 37,2°C après trois prises de température, le médecin référent sera contacté et se présentera à l'école.
 - Si la suspicion de Covid-19 est maintenue, le bureau de l'éducation mettra sur demande du médecin référent un chauffeur et un véhicule à notre disposition. Liv Chunxiu accompagnera la personne malade à l'hôpital avec le médecin référent. S'il s'agit d'un élève, les parents pourront emprunter le même moyen de transport, mais il sera conseillé d'en prendre un autre.

Troisième règle :

- Toute absence doit être justifiée par un motif, via une fiche d'absence spécifique. Les familles ou les professeurs enverront par courriel au directeur cette fiche d'absence renseignée. Ces fiches d'absences seront transmises aux autorités sanitaires sur demande, avec les fiches de relevés de température.

Actions en lien avec la troisième règle :

- Le directeur communique à l'ensemble des familles cette nouvelle version du protocole sanitaire par courriel. La fiche d'absence spécifique est de nouveau envoyée en même temps.

Quatrième règle :

- Chaque jour d'école, parents, élèves et personnel encadrant se présentent à l'école en portant un masque. Les familles des éventuels nouveaux élèves qui effectuent leur rentrée physique à l'Efiw remettent au directeur le résultat négatifs du test PCR de leur(s) enfant(s), ainsi que les prises de température corporelles des 14 jours précédents.
- Si un cas de Covid-19 devait être avéré après la rentrée (élève ou adulte encadrant), une preuve de mise en quarantaine et un nouveau résultat négatif de test PCR devront être transmis au docteur référent avant le retour à l'école. Le docteur référent rédigera alors un document

autorisant la personne à retourner à l'école. L'ensemble de ces documents devront ensuite être transmis au directeur le jour du retour à l'école.

Actions en lien avec la quatrième règle :

- *Pour tout élève faisant sa rentrée physique en cours d'année, la famille remet au directeur avant d'entrer dans le bâtiment, le résultat négatif d'un test PCR de moins de sept jours de l'enfant, ainsi que les prises de température corporelles des 14 jours précédents. Après avoir fourni ces documents, l'élève est autorisé à se présenter à l'entrée principal de l'établissement, où Sun Dongmei l'accueille pour relever et consigner sa température corporelle.*
- *Tous les élèves entrent dans l'école avec un masque de protection sur le visage. Ils disposent d'un second masque dans leur cartable, **rangé dans une pochette à leur nom**. Les familles qui le souhaitent peuvent fournir pour leur(s) enfant(s) une boîte de masques à leur nom afin de parer à tout oubli.*
- *Un service de navette scolaire depuis et vers « Ginkgo Village » et « Maisons du Lac » est organisé sous la responsabilité de professeurs et parents d'élèves volontaires ; ils assurent les deux services du matin (celui des élèves du secondaire à 7h20, puis celui de 7h50 pour les élèves du primaire) : prise et consignement des températures corporelles avant la montée dans la navette, vérification du respect des distances de sécurité dans la navette.*

Cinquième règle :

Le jour de la rentrée du 2 septembre a été grandement consacré à la prévention, avec l'ensemble des élèves. Après un retour sur la pandémie qui a secoué le monde depuis début 2020, le coronavirus a de nouveau été présenté, ainsi que les moyens de s'en protéger et de prévenir la maladie. Dans la mesure où l'école a dû modifier son fonctionnement, la nouvelle organisation de l'utilisation du bâtiment a été abondamment explicitée aux élèves afin que de bonnes habitudes soient prises dès le premier jour d'école.

Actions en lien avec la cinquième règle :

- *Les habitudes prises depuis la rentrée du 2 septembre doivent impérativement être conservées (distanciation sociale, port du masque en dehors des classes, lavage et désinfection régulière des mains, sens de circulation, prises de températures, etc.).*
- *Le port du masque est obligatoire dans les couloirs, les escaliers et la cour de récréation. Les élèves ne sont pas tenus de le porter en classe dans la mesure où la distanciation sociale y est respectée.*
- *Les cours d'EPS sont maintenus, mais les activités choisies devront respecter la distanciation sociale (1,5m de distance) et ne nécessiteront pas le port du masque. Les sports sans contact physique seront privilégiés.*

Sixième règle :

- *Une personne est responsable de l'hygiène des bâtiments et supervise donc toutes les actions de nettoyage et de désinfection, qui ont lieu deux fois par jour jusqu'au 30 septembre ; elles n'ont plus lieu qu'une seule fois par jour à compter du 12 octobre.*
- *Les élèves sont sensibilisés régulièrement à la manière de respecter la propreté des locaux.*

Actions en lien avec la sixième règle :

- *La personne responsable de l'hygiène des bâtiments est Virginie Lanteires. Son rôle est de superviser les actions relatives à l'hygiène des locaux (voir ci-dessous et sous la **Huitième règle**.)*
- *Depuis le 12 octobre, l'entreprise responsable du nettoyage se présente une seule fois par jour, le soir après la classe, pour nettoyer et désinfecter le rez-de-chaussée et les étages du primaire et du secondaire.*
- *Ce nettoyage et cette désinfection doivent obligatoirement concerner les couloirs (sols, casiers, interrupteurs), les toilettes (bidets, sols, lavabos, robinets) et les salles de classe (sol, tables, poignées de porte).*

- *En cas de besoin, les professeurs rappellent régulièrement aux élèves l'importance de respecter la propreté des locaux pour la santé de chacun ; si cela est important dans un contexte habituel, ça l'est encore plus dans le cadre de la crise sanitaire.*

Septième règle :

- Les autorités locales recommandent fortement de vacciner enfants et adultes contre la grippe A et contre les autres formes de grippe, ainsi que contre la pneumonie, la varicelle et la parotidite. Cela n'est cependant pas une obligation.

Actions en lien avec la septième règle :

- *Sébastien Spaeth en informe à nouveau la communauté scolaire par la diffusion de cette troisième version du protocole sanitaire.*

Huitième règle :

- Les salles de classe fréquentées par les élèves doivent être régulièrement aérées par les adultes y travaillant, au minimum deux fois par jour.
- Chaque professeur est responsable de l'aération de sa salle de classe. Des responsables sont nommés pour l'aération des salles communes régulièrement fréquentées.
- La personne responsable du matériel dédié à ce protocole sanitaire maîtrise l'état des stocks et s'assure que l'ensemble du personnel connaît son utilisation (ex : dilution du produit de désinfection, lieu de stockage, etc.).
- Si la salle d'isolement a été utilisée, son sol, ses tables et ses poignées de porte doivent être désinfectées par la personne responsable de cette salle.

Actions en lien avec la huitième règle :

- *Les professeurs aèrent leur salle de classe au minimum deux fois par jour, prioritairement à la récréation du matin et à celle de l'après-midi (en maternelle, à la récréation du matin et durant la pause méridienne).*
- *Les salles communes suivantes seront régulièrement aérées par les personnes mentionnées ci-après. Cantine : Abraham Boamah. Bibliothèque : Abraham Boamah. Salle de réunion : Sébastien Spaeth. Salle de motricité : Isabelle Sudré.*
- *Une salle est dédiée au stockage du matériel concerné par ce protocole : la « salle de la web radio » a été retenue. Seules deux personnes sont autorisées à y accéder : Yang Xiaodi, responsable des achats et Zhang Yan, responsable du matériel et de la gestion des stocks.*
- *Dans la salle de stockage se trouvent au minimum : 2 masques par personne par jour : stock sur 14 jours d'avance - Produits de désinfection : 1kg par jour : 14 jours de stocks - Gel hydro alcoolique : 12 bouteilles - Lingettes : 200 - Alcool (5 L) en cas de personne malade de Covid-19.*
- *Du gel hydro-alcoolique et des lingettes sont disposés sur des tables à des endroits stratégiques : 1 à l'entrée, 2 dans la cantine, 1 par toilettes (3), 1 devant chaque classe de primaire (3) et du secondaire (6), 1 dans le hall secrétariat/direction, 1 devant l'open space du secondaire, 1 devant la bibliothèque, 1 devant la salle d'isolement.*
- *Devant la salle d'isolement, un kit de protection est également disponible (deux tenues blanches avec capuche, une paire de lunettes, des masques, une boîte de gants).*

Neuvième règle :

Les professeurs de l'Efiw auront le souci d'éduquer les élèves quant au fonctionnement des maladies qui se transmettent.

Actions en lien avec la neuvième règle :

- *Les professeurs éduqueront les élèves sur ce point, en lien avec les programmes de l'Education Nationale.*